

ANNEXE 1

PRÉCONISATIONS D'ADAPTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN CAS DE FORTES CHALEURS

PRÉCONISATIONS : TECHNIQUES, HUMAINES, ORGANISATIONNELLES

SOMMAIRE



- SERVICE RESTAURATION.....	p.14
- SERVICE PLONGE.....	p.16
- SERVICE ACCUEIL.....	p.18
- SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX.....	p.20
- SERVICE LINGERIE.....	p.22
- SERVICE DES ESPACES VERTS.....	p.24
- SERVICE MAINTENANCE.....	p.26



Contraintes identifiées par rapport aux fortes chaleurs

- Travail à proximité de sources de chaleur (fours, marmites, steam, vapeur, friteuse, sauteuse, panio de cuisson...)

Risques liés aux fortes chaleurs

- Coup de chaleur, fatigue, malaise

NIVEAU 0 - PRÉPARATION

Se préparer / Organiser

Chaque établissement doit anticiper et réfléchir en amont aux mesures humaines, organisationnelles et techniques à mettre en œuvre pour limiter les risques liés aux fortes chaleurs. Pour ce faire, une fiche prévention fortes chaleurs vous est proposée et peut vous servir de guide. Nous vous invitons à la compléter. Si votre établissement dispose d'un assistant de prévention, il peut être mobilisé pour accompagner la mise en œuvre des mesures liées à la gestion des fortes chaleurs.

Les principales actions préparatoires à mener :

- ▶ Désigner un responsable chargé de la préparation et de la gestion du risque canicule.
- ▶ Recenser les postes de travail les plus exposés à une source de chaleur importante.
- ▶ Informer les agents de la nécessité de faire connaître auprès de la médecine du travail / service prévention et santé au travail d'éventuelles vulnérabilités particulières en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Réfléchir sur les aménagements possibles de façon à ce que les travailleurs soient protégés, dans la mesure du possible (adapter les horaires, pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes, aménagement, décalage, suppression de certaines activités...).
- ▶ Vérifier que les adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles (ventilation, aération, climatisation, store, ...).
- ▶ Mettre à disposition un thermomètre pour suivre la température ambiante.
- ▶ Identifier un local rafraîchi pouvant servir de zone de repos temporaire en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Se tenir à jour des communications relatives à la canicule (mails, intranet, affiches, actualités internes...).
- ▶ Veiller à l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour y intégrer le risque fortes chaleurs et les mesures préventives afférentes.

NIVEAU 1 - PRÉPARATION

veille saisonnière

Sensibilisation et communication

- ▶ Informer sur les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Afficher les consignes «les bons réflexes pour fortes chaleurs» dans les lieux stratégiques : vestiaires, salles de pause, accueil, etc.

Consulter régulièrement les prévisions météorologiques

- ▶ En cas de situation météorologique préoccupante, une information vous sera transmise via la boîte mail RH

Surveillance et environnement de travail

- ▶ Réévaluer régulièrement les risques d'exposition pour chacun de ses agents en fonction de l'évolution de la température, de la nature des travaux à réaliser, de l'âge et de l'état de santé des agents. **L'absence d'alerte météorologique ne signifie pas forcément que dans certains locaux il n'y ait pas une problématique de température nécessitant d'adapter l'activité.**
- ▶ Surveiller la température des locaux à l'aide d'un thermomètre.



NIVEAU 2 - PIC DE CHALEUR OU ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR

Privilégier / Éviter

- ▶ Privilégier des menus limitant l'usage de sources de chaleur (friteuse, four, four vapeur, etc.).
- ▶ Porter des vêtements à manches longues retroussables en cuisine et à la plonge.
- ▶ Rappeler les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Contrôler régulièrement la température des locaux pour ajuster les conditions de travail si nécessaire.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.
- ▶ Éviter que la réception et la manutention de marchandises se fassent par un seul agent et favoriser le travail en binôme.
- ▶ Utiliser les équipements de manutention (diabes, chariots...) pour limiter les efforts physiques
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 3 - ALERTE CANICULE

Reporter / Proscrire

- ▶ Proscrire l'usage des sources de chaleur (bain-marie, sauteuses, friteuses, fours, etc.).
- ▶ Préparer des repas froids.
- ▶ Utiliser de la vaisselle jetable.
- ▶ Porter des vêtements à manches longues retroussables en cuisine et à la plonge.
- ▶ Contrôler régulièrement la température des locaux pour ajuster les conditions de travail si nécessaire.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.
- ▶ Proscrire la réception et la manutention des marchandises seul : assurer le travail en binôme pour limiter les risques liés à l'effort physique et à la chaleur.
- ▶ Planifier le déchargement des livraisons aux heures les plus fraîches de la journée, dans la mesure du possible.
- ▶ Utiliser les équipements de manutention (transpalettes, diabes, chariots...) pour réduire le recours à la manutention manuelle.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 4 - CANICULE EXTRÊME

Mesures exceptionnelles

ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Le niveau 4 du Plan National Canicule (PNC), dit de mobilisation maximale, est activé lors d'une canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique, avec des impacts sanitaires et sociaux majeurs. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de l'Intérieur, en cas de vigilance rouge de Météo-France.



Contraintes identifiées par rapport aux fortes chaleurs

- Utilisation de machines produisant de la chaleur et de l'humidité

Risques liés aux fortes chaleurs

- Déshydratation, coup de chaleur, fatigue, malaise

NIVEAU 0 - PRÉPARATION

Se préparer / Organiser

Chaque établissement doit anticiper et réfléchir en amont aux mesures humaines, organisationnelles et techniques à mettre en œuvre pour limiter les risques liés aux fortes chaleurs. Pour ce faire, une fiche prévention fortes chaleurs vous est proposée et peut vous servir de guide. Nous vous invitons à la compléter. Si votre établissement dispose d'un assistant de prévention, il peut être mobilisé pour accompagner la mise en œuvre des mesures liées à la gestion des fortes chaleurs.

Les principales actions préparatoires à mener :

- ▶ Désigner un responsable chargé de la préparation et de la gestion du risque canicule.
- ▶ Recenser les postes de travail les plus exposés à une source de chaleur importante
- ▶ Informer les agents de la nécessité de faire connaître auprès de la médecine du travail / service prévention et santé au travail d'éventuelles vulnérabilités particulières en cas de fortes chaleurs ;
- ▶ Réfléchir sur les aménagements possibles de façon à ce que les travailleurs soient protégés, dans la mesure du possible (adapter les horaires, pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes, aménagement, décalage, suppression de certaines activités...).
- ▶ Vérifier que les adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles (ventilation, aération, climatisation, store, ...)
- ▶ Mettre à disposition un thermomètre pour suivre la température ambiante.
- ▶ Identifier un local rafraîchi pouvant servir de zone de repos temporaire en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Se tenir à jour des communications relatives à la canicule (mails, intranet, affiches, actualités internes...).
- ▶ Veiller à l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour y intégrer le risque fortes chaleurs et les mesures préventives afférentes.

NIVEAU 1 - PRÉPARATION

veille saisonnière

Sensibilisation et communication

- ▶ Informer sur les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Afficher les consignes «les bons réflexes pour fortes chaleurs» dans les lieux stratégiques : vestiaires, salles de pause, accueil, etc.

Consulter régulièrement les prévisions météorologiques

- ▶ En cas de situation météorologique préoccupante, une information vous sera transmise via la boîte mail RH

Surveillance et environnement de travail

- ▶ Réévaluer régulièrement les risques d'exposition pour chacun de ses agents en fonction de l'évolution de la température, de la nature des travaux à réaliser, de l'âge et de l'état de santé des agents. **L'absence d'alerte météorologique ne signifie pas forcément que dans certains locaux il n'y ait pas une problématique de température nécessitant d'adapter l'activité.**
- ▶ Surveiller la température des locaux à l'aide d'un thermomètre.



NIVEAU 2 - PIC DE CHALEUR OU ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR

Privilégier / Eviter

- ▶ Organiser une rotation des agents pendant le fonctionnement de la petite et la grande plonge pour limiter le temps d'exposition à la chaleur et à l'humidité.
- ▶ Rappeler les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 3 - ALERTE CANICULE

Reporter / Proscrire

- ▶ Proscrire l'utilisation des plonges ou limiter l'utilisation de la petite plonge uniquement au nettoyage des plateaux. Utilisation de vaisselle jetable.
- ▶ Surveiller la température des locaux pour réagir rapidement en cas de surchauffe.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 4 - CANICULE EXTRÊME

Mesures exceptionnelles

ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Le niveau 4 du Plan National Canicule (PNC), dit de mobilisation maximale, est activé lors d'une canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique, avec des impacts sanitaires et sociaux majeurs. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de l'Intérieur, en cas de vigilance rouge de Météo-France.



Contraintes identifiées par rapport aux fortes chaleurs	Risques liés aux fortes chaleurs
<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes hygrothermiques (température élevée ou basse vs activité, courants d'air, intempéries, air sec...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coup de chaleur, fatigue, malaise

NIVEAU 0 - PRÉPARATION

Se préparer / Organiser

Chaque établissement doit anticiper et réfléchir en amont aux mesures humaines, organisationnelles et techniques à mettre en œuvre pour limiter les risques liés aux fortes chaleurs. Pour ce faire, une fiche prévention fortes chaleurs vous est proposée et peut vous servir de guide. Nous vous invitons à la compléter. Si votre établissement dispose d'un assistant de prévention, il peut être mobilisé pour accompagner la mise en œuvre des mesures liées à la gestion des fortes chaleurs.

Les principales actions préparatoires à mener :

- ▶ Désigner un responsable chargé de la préparation et de la gestion du risque canicule.
- ▶ Recenser les postes de travail les plus exposés à une source de chaleur importante.
- ▶ Informer les agents de la nécessité de faire connaître auprès de la médecine du travail / service prévention et santé au travail d'éventuelles vulnérabilités particulières en cas de fortes chaleurs ;
- ▶ Réfléchir sur les aménagements possibles de façon à ce que les travailleurs soient protégés, dans la mesure du possible (adapter les horaires, pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes, aménagement, décalage, suppression de certaines activités...).
- ▶ Vérifier que les adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles (ventilation, aération, climatisation, store, ...).
- ▶ Mettre à disposition un thermomètre pour suivre la température ambiante.
- ▶ Identifier un local rafraîchi pouvant servir de zone de repos temporaire en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Se tenir à jour des communications relatives à la canicule (mails, intranet, affiches, actualités internes...).
- ▶ Veiller à l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour y intégrer le risque fortes chaleurs et les mesures préventives afférentes.

NIVEAU 1 - PRÉPARATION

veille saisonnière

Sensibilisation et communication

- ▶ Informer sur les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Afficher les consignes «les bons réflexes pour fortes chaleurs» dans les lieux stratégiques : vestiaires, salles de pause, accueil, etc.

Consulter régulièrement les prévisions météorologiques

- ▶ En cas de situation météorologique préoccupante, une information vous sera transmise via la boîte mail RH

Surveillance et environnement de travail

- ▶ Réévaluer régulièrement les risques d'exposition pour chacun de ses agents en fonction de l'évolution de la température, de la nature des travaux à réaliser, de l'âge et de l'état de santé des agents. **L'absence d'alerte météorologique ne signifie pas forcément que dans certains locaux il n'y ait pas une problématique de température nécessitant d'adapter l'activité.**
- ▶ Surveiller la température des locaux à l'aide d'un thermomètre.



NIVEAU 2 - PIC DE CHALEUR OU ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR

Privilégier / Eviter

- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais lorsque l'accueil n'est pas climatisé ou en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Éviter le travail isolé lors des rondes de fermeture.
- ▶ Apporter une gourde et boire régulièrement pour rester hydraté sachant que le poste d'accueil est un poste limitant les possibilités de déplacement vers les fontaines à eau ou toilettes.
- ▶ Rappeler les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 3 - ALERTE CANICULE

Reporter / Proscrire

- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais lorsque l'accueil n'est pas climatisé ou en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Proscrire le travail isolé lors des rondes de fermeture et proposer des fermetures en binôme.
- ▶ Apporter une gourde et boire régulièrement pour rester hydraté.
- ▶ Contrôler régulièrement la température des locaux pour ajuster les conditions de travail si nécessaire.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 4 - CANICULE EXTRÊME

Mesures exceptionnelles

ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Le niveau 4 du Plan National Canicule (PNC), dit de mobilisation maximale, est activé lors d'une canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique, avec des impacts sanitaires et sociaux majeurs. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de l'Intérieur, en cas de vigilance rouge de Météo-France.



Contraintes identifiées par rapport aux fortes chaleurs	Risques liés aux fortes chaleurs
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de produits chimiques prolongés, port de charges 	<ul style="list-style-type: none"> Irritations cutanées et respiratoires, intoxication, brûlures.

NIVEAU 0 - PRÉPARATION

Se préparer / Organiser

Chaque établissement doit anticiper et réfléchir en amont aux mesures humaines, organisationnelles et techniques à mettre en œuvre pour limiter les risques liés aux fortes chaleurs. Pour ce faire, une fiche prévention fortes chaleurs vous est proposée et peut vous servir de guide. Nous vous invitons à la compléter. Si votre établissement dispose d'un assistant de prévention, il peut être mobilisé pour accompagner la mise en œuvre des mesures liées à la gestion des fortes chaleurs.

Les principales actions préparatoires à mener :

- ▶ Désigner un responsable chargé de la préparation et de la gestion du risque canicule.
- ▶ Recenser les postes de travail les plus exposés à une source de chaleur importante
- ▶ Informer les agents de la nécessité de faire connaître auprès de la médecine du travail / service prévention et santé au travail d'éventuelles vulnérabilités particulières en cas de fortes chaleurs ;
- ▶ Réfléchir sur les aménagements possibles de façon à ce que les travailleurs soient protégés, dans la mesure du possible (adapter les horaires, pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes, aménagement, décalage, suppression de certaines activités...).
- ▶ Vérifier que les adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles (ventilation, aération, climatisation, store, ...)
- ▶ Mettre à disposition un thermomètre pour suivre la température ambiante.
- ▶ Identifier un local rafraîchi pouvant servir de zone de repos temporaire en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Se tenir à jour des communications relatives à la canicule (mails, intranet, affiches, actualités internes...).
- ▶ Veiller à l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour y intégrer le risque fortes chaleurs et les mesures préventives afférentes.

NIVEAU 1 - PRÉPARATION

veille saisonnière

Sensibilisation et communication

- ▶ Informer sur les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Afficher les consignes «les bons réflexes pour fortes chaleurs» dans les lieux stratégiques : vestiaires, salles de pause, accueil, etc.

Consulter régulièrement les prévisions météorologiques

- ▶ En cas de situation météorologique préoccupante, une information vous sera transmise via la boîte mail RH

Surveillance et environnement de travail

- ▶ Réévaluer régulièrement les risques d'exposition pour chacun de ses agents en fonction de l'évolution de la température, de la nature des travaux à réaliser, de l'âge et de l'état de santé des agents. **L'absence d'alerte météorologique ne signifie pas forcément que dans certains locaux il n'y ait pas une problématique de température nécessitant d'adapter l'activité.**
- ▶ Surveiller la température des locaux à l'aide d'un thermomètre.



NIVEAU 2 - PIC DE CHALEUR OU ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR

Privilégier / Eviter

- ▶ Il est recommandé de réaliser, programmer, aux heures les plus fraîches de la journée (tôt le matin) les tâches d'entretien et de nettoyage nécessitant l'utilisation de produits chimiques pouvant présenter des risques accrus en période de fortes chaleurs.
- ▶ Sont particulièrement concernés les produits contenant des solvants volatils ou des composés organiques volatils (COV), comme les décapants pour sols ou certains vernis ; les nettoyants à base d'ammoniaque, irritants pour les voies respiratoires ; ainsi que les désinfectants agressifs, comme ceux à base d'acide chlorhydrique ou de soude caustique, qui peuvent provoquer des réactions cutanées accentuées par la chaleur.
- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais préalablement identifié.
- ▶ Rappeler les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 3 - ALERTE CANICULE

Reporter / Proscrire

Proscrire les tâches suivantes :

- ▶ Décapage de sols avec produits contenant des solvants volatils ou irritants (notamment COV), en raison des risques accrus d'inhalation.
- ▶ Nettoyage de vitres ou de façades extérieures exposées en plein soleil, en raison de l'intensité de la chaleur et de la réverbération.
- ▶ Utilisation prolongée de monobrosses, générant de la chaleur et demandant un effort physique soutenu.
- ▶ Manipulation de produits agressifs (à base d'ammoniaque, d'acide chlorhydrique, de soude caustique) dans des espaces mal ventilés.
- ▶ Travaux dans les locaux techniques, combles, réserves, sous-sols, ou toute zone peu ventilée.
- ▶ Tâches nécessitant le port d'EPI non respirants pendant de longues durées (gants épais, blouses imperméables, masques filtrants).

Tâches à privilégier :

- ▶ Entretien léger, limité à des produits neutres (pH 7) et faiblement émissifs.
- ▶ Tâches légères réalisées en début de matinée, dans les zones les plus fraîches du bâtiment.
- ▶ Réduction temporaire de la charge de travail physique (fractionnement des tâches).
- ▶ Ajustement du planning des interventions en fonction de l'évolution des alertes Météo France.
- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais préalablement identifié.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.

NIVEAU 4 - CANICULE EXTRÊME

Mesures exceptionnelles

ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Le niveau 4 du Plan National Canicule (PNC), dit de mobilisation maximale, est activé lors d'une canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique, avec des impacts sanitaires et sociaux majeurs. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de l'Intérieur, en cas de vigilance rouge de Météo-France.



Contraintes identifiées par rapport aux fortes chaleurs

- Travail en ambiance chaude et humide – machines thermiques, efforts manuels prolongés, port de charges

Risques liés aux fortes chaleurs

- Déshydratation, Coup de chaleur, fatigue, malaise

NIVEAU 0 - PRÉPARATION

Se préparer / Organiser

Chaque établissement doit anticiper et réfléchir en amont aux mesures humaines, organisationnelles et techniques à mettre en œuvre pour limiter les risques liés aux fortes chaleurs. Pour ce faire, une fiche prévention fortes chaleurs vous est proposée et peut vous servir de guide. Nous vous invitons à la compléter. Si votre établissement dispose d'un assistant de prévention, il peut être mobilisé pour accompagner la mise en œuvre des mesures liées à la gestion des fortes chaleurs.

Les principales actions préparatoires à mener :

- ▶ Désigner un responsable chargé de la préparation et de la gestion du risque canicule.
- ▶ Recenser les postes de travail les plus exposés à une source de chaleur importante.
- ▶ Informer les agents de la nécessité de faire connaître auprès de la médecine du travail / service prévention et santé au travail d'éventuelles vulnérabilités particulières en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Réfléchir sur les aménagements possibles de façon à ce que les travailleurs soient protégés, dans la mesure du possible (adapter les horaires, pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes, aménagement, décalage, suppression de certaines activités...).
- ▶ Vérifier que les adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles (ventilation, aération, climatisation, store, ...).
- ▶ Mettre à disposition un thermomètre pour suivre la température ambiante.
- ▶ Identifier un local rafraîchi pouvant servir de zone de repos temporaire en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Se tenir à jour des communications relatives à la canicule (mails, intranet, affiches, actualités internes...).
- ▶ Veiller à l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour y intégrer le risque fortes chaleurs et les mesures préventives afférentes.

NIVEAU 1 - PRÉPARATION

veille saisonnière

Sensibilisation et communication

- ▶ Informer sur les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Afficher les consignes «les bons réflexes pour fortes chaleurs» dans les lieux stratégiques : vestiaires, salles de pause, accueil, etc.

Consulter régulièrement les prévisions météorologiques

- ▶ En cas de situation météorologique préoccupante, une information vous sera transmise via la boîte mail RH.

Surveillance et environnement de travail

- ▶ Réévaluer régulièrement les risques d'exposition pour chacun de ses agents en fonction de l'évolution de la température, de la nature des travaux à réaliser, de l'âge et de l'état de santé des agents. **L'absence d'alerte météorologique ne signifie pas forcément que dans certains locaux il n'y ait pas une problématique de température nécessitant d'adapter l'activité.**
- ▶ Surveiller la température des locaux à l'aide d'un thermomètre.



NIVEAU 2 - PIC DE CHALEUR OU ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR

Privilégier / Éviter

- ▶ Adapter l'organisation du travail en lingerie en période de fortes chaleurs
- ▶ Privilégier les tâches les plus exposées aux heures les plus fraîches de la journée (tôt le matin), notamment celles utilisant des équipements produisant de la chaleur.

Exemples de tâches exposant à des sources de chaleur (liste non exhaustive) :

- Utilisation de la calandre (source de chaleur intense)
- Repassage ou défroissage prolongé
- Fonctionnement prolongé des sèche-linge en local fermé
- Nettoyage et entretien des machines (effort physique, espace réduit, dégagement de chaleur)
- Travail dans des locaux mal ventilés ou sans climatisation
- ▶ Limiter les efforts physiques en réduisant les manutentions manuelles : Éviter le port de sacs de linge lourds en privilégiant l'usage de chariots
- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais préalablement identifié.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 3 - ALERTE CANICULE

Reporter / Proscrire

- ▶ Aménager les horaires de travail en commençant plus tôt et en terminant à midi.
- ▶ Proscrire l'usage des machines les plus émissives de chaleur (ex. : fer à repasser).
- ▶ Supprimer temporairement les tâches les plus pénibles.
- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais préalablement identifié.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 4 - CANICULE EXTRÊME

Mesures exceptionnelles

ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Le niveau 4 du Plan National Canicule (PNC), dit de mobilisation maximale, est activé lors d'une canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique, avec des impacts sanitaires et sociaux majeurs. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de l'Intérieur, en cas de vigilance rouge de Météo-France.



Contraintes identifiées par rapport aux fortes chaleurs

- Exposition directe au soleil, efforts physiques prolongés, port de charges

Risques liés aux fortes chaleurs

- Insolation, brûlures solaires, malaises

NIVEAU 0 - PRÉPARATION

Se préparer / Organiser

Chaque établissement doit anticiper et réfléchir en amont aux mesures humaines, organisationnelles et techniques à mettre en œuvre pour limiter les risques liés aux fortes chaleurs. Pour ce faire, une fiche prévention fortes chaleurs vous est proposée et peut vous servir de guide. Nous vous invitons à la compléter. Si votre établissement dispose d'un assistant de prévention, il peut être mobilisé pour accompagner la mise en œuvre des mesures liées à la gestion des fortes chaleurs.

Les principales actions préparatoires à mener :

- ▶ Désigner un responsable chargé de la préparation et de la gestion du risque canicule.
- ▶ Recenser les postes de travail les plus exposés à une source de chaleur importante
- ▶ Informer les agents de la nécessité de faire connaître auprès de la médecine du travail / service prévention et santé au travail d'éventuelles vulnérabilités particulières en cas de fortes chaleurs ;
- ▶ Réfléchir sur les aménagements possibles de façon à ce que les travailleurs soient protégés, dans la mesure du possible (adapter les horaires, pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes, aménagement, décalage, suppression de certaines activités...).
- ▶ Vérifier que les adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles (ventilation, aération, climatisation, store, ...)
- ▶ Mettre à disposition un thermomètre pour suivre la température ambiante.
- ▶ Identifier un local rafraîchi pouvant servir de zone de repos temporaire en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Se tenir à jour des communications relatives à la canicule (mails, intranet, affiches, actualités internes...).
- ▶ Veiller à l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour y intégrer le risque fortes chaleurs et les mesures préventives afférentes.

NIVEAU 1 - PRÉPARATION

veille saisonnière

Sensibilisation et communication

- ▶ Informer sur les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Afficher les consignes «les bons réflexes pour fortes chaleurs» dans les lieux stratégiques : vestiaires, salles de pause, accueil, etc.

Consulter régulièrement les prévisions météorologiques

- ▶ En cas de situation météorologique préoccupante, une information vous sera transmise via la boîte mail RH

Surveillance et environnement de travail

- ▶ Réévaluer régulièrement les risques d'exposition pour chacun de ses agents en fonction de l'évolution de la température, de la nature des travaux à réaliser, de l'âge et de l'état de santé des agents. **L'absence d'alerte météorologique ne signifie pas forcément que dans certains locaux il n'y ait pas une problématique de température nécessitant d'adapter l'activité.**
- ▶ Surveiller la température des locaux à l'aide d'un thermomètre.



NIVEAU 2 - PIC DE CHALEUR OU ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR

Privilégier / Eviter

- ▶ Ajuster l'organisation du travail en privilégiant certaines tâches durant les heures les moins chaudes (tôt le matin ou dans les zones d'ombre).

Exemples d'activités à risque en période de fortes chaleurs (liste non exhaustive) :

- Tonte prolongée.
- Taille de haies.
- Débroussaillage.
- Élagage.
- Utilisation de souffleurs thermiques.
- ▶ Éviter le travail en poste isolé.
- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais préalablement identifié.
- ▶ Prévoir le port d'une casquette pour se protéger du soleil.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 3 - ALERTE CANICULE

Reporter / Proscrire

- ▶ Aménager les horaires de travail en commençant plus tôt et en terminant plus tôt.
- ▶ Proscrire les activités à risques ou non urgentes.
- ▶ Proscrire le travail isolé.
- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais préalablement identifié.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 4 - CANICULE EXTRÊME

Mesures exceptionnelles

ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Le niveau 4 du Plan National Canicule (PNC), dit de mobilisation maximale, est activé lors d'une canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique, avec des impacts sanitaires et sociaux majeurs. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de l'Intérieur, en cas de vigilance rouge de Météo-France.

**Contraintes identifiées
par rapport aux fortes chaleurs**

- Travail physique avec manipulations d'équipements techniques - Travail en atelier fermé, présence de sources de chaleur (machines, moteurs), émanations de produits

**Risques liés
aux fortes chaleurs**

- Risques combinés (chaleur + émanations)

NIVEAU 0 - PRÉPARATION

Se préparer / Organiser

Chaque établissement doit anticiper et réfléchir en amont aux mesures humaines, organisationnelles et techniques à mettre en œuvre pour limiter les risques liés aux fortes chaleurs. Pour ce faire, une fiche prévention fortes chaleurs vous est proposée et peut vous servir de guide. Nous vous invitons à la compléter. Si votre établissement dispose d'un assistant de prévention, il peut être mobilisé pour accompagner la mise en œuvre des mesures liées à la gestion des fortes chaleurs.

Les principales actions préparatoires à mener :

- ▶ Désigner un responsable chargé de la préparation et de la gestion du risque canicule.
- ▶ Recenser les postes de travail les plus exposés à une source de chaleur importante
- ▶ Informer les agents de la nécessité de faire connaître auprès de la médecine du travail / service prévention et santé au travail d'éventuelles vulnérabilités particulières en cas de fortes chaleurs ;
- ▶ Réfléchir sur les aménagements possibles de façon à ce que les travailleurs soient protégés, dans la mesure du possible (adapter les horaires, pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes, aménagement, décalage, suppression de certaines activités...).
- ▶ Vérifier que les adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles (ventilation, aération, climatisation, store, ...)
- ▶ Mettre à disposition un thermomètre pour suivre la température ambiante.
- ▶ Identifier un local rafraîchi pouvant servir de zone de repos temporaire en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Se tenir à jour des communications relatives à la canicule (mails, intranet, affiches, actualités internes...).
- ▶ Veiller à l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour y intégrer le risque fortes chaleurs et les mesures préventives afférentes.

NIVEAU 1 - PRÉPARATION

veille saisonnière

Sensibilisation et communication

- ▶ Informer sur les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Afficher les consignes «les bons réflexes pour fortes chaleurs» dans les lieux stratégiques : vestiaires, salles de pause, accueil, etc.

Consulter régulièrement les prévisions météorologiques

- ▶ En cas de situation météorologique préoccupante, une information vous sera transmise via la boîte mail RH.

Surveillance et environnement de travail

- ▶ Réévaluer régulièrement les risques d'exposition pour chacun de ses agents en fonction de l'évolution de la température, de la nature des travaux à réaliser, de l'âge et de l'état de santé des agents. **L'absence d'alerte météorologique ne signifie pas forcément que dans certains locaux il n'y ait pas une problématique de température nécessitant d'adapter l'activité.**
- ▶ Surveiller la température des locaux à l'aide d'un thermomètre.



NIVEAU 2 - PIC DE CHALEUR OU ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR

Privilégier / Eviter

- ▶ Privilégier la réalisation de certaines tâches pendant les heures les moins chaudes (tôt le matin).

Exemples d'activités à risque en période de chaleur (liste non exhaustive) :

- ▶ Soudure et découpe de métaux (émission de chaleur intense, fumées métalliques et vapeurs nocives).
- ▶ Utilisation de meuleuses, ponceuses, perceuses (production de chaleur et d'étincelles).
- ▶ Travaux de plomberie et de chauffage (postures contraignantes dans des espaces restreints, manipulation d'éléments chauds).
- ▶ Intervention sur moteurs ou machines thermiques (émanations de gaz comme le monoxyde de carbone, hydrocarbures, contact avec des pièces chaudes).
- ▶ Application de peintures, colles, solvants (émanations toxiques, inflammabilité des produits).
- ▶ Manutention manuelle de charges lourdes.
- ▶ Réduire voire supprimer les tâches physiques pendant les heures les plus chaudes.
- ▶ Éviter le travail en poste isolé.
- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais préalablement identifié.
- ▶ Prévoir le port d'une casquette pour se protéger du soleil.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 3 - ALERTE CANICULE

Reporter / Proscrire

Proscrire les activités à risques ou non urgentes.

- ▶ Aménager les horaires de travail en commençant plus tôt et en terminant plus tôt.
- ▶ Proscrire le travail isolé.
- ▶ Adapter les pauses en augmentant la fréquence et la durée, et les effectuer dans un endroit frais préalablement identifié.
- ▶ Apporter une gourde et boire régulièrement.
- ▶ Rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de poste de la médecine du travail pour les agents particulièrement vulnérables à la chaleur.

NIVEAU 4 - CANICULE EXTRÊME

Mesures exceptionnelles

ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Le niveau 4 du Plan National Canicule (PNC), dit de mobilisation maximale, est activé lors d'une canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique, avec des impacts sanitaires et sociaux majeurs. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de l'Intérieur, en cas de vigilance rouge de Météo-France.